

COORDONNÉES



05.46.05.18.28



e-semussac@ac-poitiers.fr



2, place de l'Eglise
17120 SEMUSSAC



Le port de signes
ou de tenues
manifestant
ostensiblement
une appartenance
religieuse est
interdite.



INTERDICTIONS

- Les objets ou jeux de valeurs : les MP3, téléphones portables et tout autre technologie... (confiscation).
- Les médicaments (sauf PAI).
- Les ballons personnels et tous les objets ronds.
- Tout objet fragile ou dangereux.
- Les chewing-gums, bonbons...
- Les tongs, talons hauts, claquettes et tenues de plage.
- Le maquillage.
- Les parapluies ou tout autre objet sans lien avec l'enseignement

Règlement Intérieur

SEMUSSAC

« Il faut tout un village pour élever un enfant » (proverbe africain)

C'est pourquoi l'école, le périscolaire, la Mairie et les familles s'impliquent ensemble pour le bien de tous les enfants...

OBLIGATIONS SCOLAIRES

- L'instruction scolaire est obligatoire de 3 à 16 ans.
- En cas d'absence, les parents préviennent rapidement l'école par mail et la justifie par écrit (bulletin d'absence) au retour de l'élève.
- Les absences injustifiées, répétées (≥ 4 demi-journées) sont signalées à l'Inspection Académique (dossier d'absentéisme).
- Dans l'enceinte de l'école, l'élève est sous la responsabilité de l'équipe enseignante aux horaires scolaires.
- Les sorties, dans les horaires scolaires, sont obligatoires.

VIE EN COMMUNAUTÉ

- Respect de tous les adultes et des autres élèves.
- Respect du matériel et des lieux de vie : table, classe, cour, toilettes, cantine.
- Lors des récréations, les élèves ne séjournent pas dans les toilettes.
- L'élève doit être en bon état de santé et de propreté, par mesure d'hygiène les parents s'engagent notamment à traiter leur enfant contre les poux.
- Tenue correcte et descente exigée.
- Tout objet trouvé dans la cour est à remettre à un adulte.
- L'école n'est pas responsable des affaires des élèves.
- L'élève se tient correctement lors des sorties, dans la rue, le bus...
- L'autorisation d'un enseignant est nécessaire pour pénétrer dans l'école.



HORAIRES



08h45 – 12h

13h40 – 16h25

Accueil des élèves :
08h35 et 13h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

MATÉRIEL SCOLAIRE

L'élève est responsable
de son matériel et de
celui prêté par l'école.



**Je casse, mes parents
remplacent.**

AUTORISATIONS



- Les petits jeux sur autorisation et responsabilité des parents, si aucun conflit constaté.
- Les papiers, mouchoirs, autres déchets sont à déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Participer à toutes les activités proposées.

En cas de non-respect de ce règlement, l'élève sera sanctionné et devra effectuer un acte de réparation conformément à l'échelle des comportements.

Les parents (prénom(s) et nom(s)).....

L'élève (prénom(s) et nom(s)).....

Confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur

Confirment avoir pris connaissance du règlement intérieur

le/...../.....

le/...../..... Signature(s)

Signature